



HONORAIRES DE RÉMUNÉRATION.

1/ BILAN PATRIMONIAL :

- Forfait de **800 € TTC**, 50% payable à la signature de la présente lettre de mission, le solde à la réception du document.

2/ COURTAGE BANCAIRE :

- Tranche < à 100 000 € = 1% TTC
- Tranche > à 100 000 € et < à 150 000 € = 900 € TTC
- Tranche > à 150 000 € et < à 200 000 € = 720 € TTC
- Tranche > à 200 000 € = 600 € TTC.

Un acompte de 50% correspondant au barème sera perçu à la signature de la lettre de mission.

3/ TRANSACTIONS FONDS DE COMMERCE / LOCAUX COMMERCIAUX.

- **Ventes :**
 - < à 100 000 € = 10 000 € TTC
 - à 100 000 € et < à 1 000 000 € = 8 % HT
 - à 1 000 000 € et < à 1 500 000 € = 7.5 % HT
 - à 1 500 000 € = 7 % HT
- **Locations :**
15% HT du loyer annuel HT.
- **Droit au bail :**
 - < à 50 000 € = 5 000 € HT
 - à 50 000 € et < 100 000 € = 8 000 € HT
 - à 100 000 € = 10 000 € HT

4/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

- valeur ≤ à 100 000 € : 5 000 € TTC
- de 100 001 à 250 000 € : 6% TTC du prix net vendeur
- de 250 001 à 500 000 € : 5% TTC du prix net vendeur
- au-delà de 500 000 € : 4 % TTC du prix net vendeur.

5/ ESTIMATIONS IMMOBILIERES :

- Forfait : 240 € TTC.

6/ RÉDACTION DES BAUX ÉTAT DES LIEUX ET FRAIS D'AGENCE :

- Rédaction des baux (hors commercial) : 1 € TTC / m² (50/50)
- État des lieux (entrée ou sortie) : 3 € TTC / m² (50/50)
- Frais de mise en location : 4 € TTC / m² (bailleur)

7/ ABONNEMENT DE GESTION PORTEFEUILLES :

- Suivi de gestion des portefeuilles clients, 30 à 60 € TTC / mois en fonction des missions définies par lettre de mission.
- Uniquement la représentation à l'assemblée générale de copropriété avec pouvoir : 100 € TTC / lot.